Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

—

La suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations du Conseil Municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121-25 modifié du code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Ville de DON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2024

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois de septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur *André-Luc DUBOIS*, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 16 septembre2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : *André-Luc DUBOIS, Mathilde DEROOSE, Laurent GAYOU, Karine COISNE, Béatrice ABERGIL, Frédéric SAUVAGE, Maxence WILLEMS, Cathy BRAZAO, Stéphane WALLET, Fabrice CARY, Pascal SERGENT*

Absents excusés :

Lionel LERANT, qui donne procuration M. Laurent GAYOU

Absents :

Audeline HOGUET

Elodie CAZIER

Lidwine KHELIFA

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
11	1	12

Monsieur Maxence WILLEMS est élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 juin 2024

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le procès-verbal.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

M. Sergent tient à souligner qu'il considère la suppression du compte rendu par l'ordonnance 2021-1310 comme une mesure antidémocratique.

M. Le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Résultat :

Pour	**11**
Contre	
Abstention	**1**
Ne prend pas part au vote	

Délibération 1 : Modification des membres des commissions municipales

M. le Maire explique que cette délibération avait été présentée lors du conseil du 24 juin, mais qu'à la suite d'une remarque de l'opposition, elle avait été retirée afin d'intégrer les modifications demandées.

Après avoir exposé les différentes modifications, M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques :

- M. Sauvage demande à ne plus faire partie des commissions municipales.

M. le Maire précise que le retrait de M. Sauvage des commissions sera bien pris en compte.

M. le Maire propose de passer au vote :

Résultat :

Pour	**9**
Contre	**1**
Abstention	**2**
Ne prend pas part au vote	

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Délibération 2 : Installation d'une boîte à livres sur le domaine public

M. Le Maire demande à Mme ABERGIL Béatrice de présenter cette délibération.

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Résultat :

Pour	**12**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 3 : Traitement des impayés des services périscolaire et extrascolaire

M. Le Maire laisse soin à Mme DEROOSE Mathilde d'expliquer cette délibération.

M. Le Maire demande de se prononcer sur cette délibération

Résultat :

Pour	**12**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Délibération 4 : Modification de la délibération du 24 juin 2024 fixant les prix pour la location des tables – Ajout d'un tarif week-end

M. le Maire explique aux membres du conseil que la modification de la délibération du 24 juin 2024 a été initiée à la suite d'une remarque pertinente de M. Sauvage.
M. le Maire donne la parole à M. Gayou pour expliquer la délibération.

Remarque sur la délibération :

- M. Sauvage demande s'il est possible d'intégrer à la délibération le cas où le jour qui précède ou qui suit le week-end serait férié.

M. le Maire précise que la délibération sera modifiée en ce sens.
M. le Maire propose de passer au vote.

Résultat

Pour	**12**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 5 : Convention relative à l'effacement des réseaux aériens – Ruelle Bourbotte

M. Le Maire propose à M. GAYOU de présenter cette délibération.

M. GAYOU présente les différents points concernant l'effacement des réseaux de la ruelle bourbotte.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

M. Le Maire propose de passer au vote.

Résultat

Pour	**12**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

Délibération 6 : Renouvellement de la convention de mutualisation du service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la commune d'Haubourdin

M. Le Maire propose à M. GAYOU de présenter cette délibération.

M. GAYOU explique le service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Remarque sur la délibération :

- M. SERGENT juge cette délibération illégale de par son antériorité.

M. Le Maire décide de retirer la délibération afin de s'assurer de sa légalité.

La secrétaire de séance

Maxence WILLEMS

Le Maire,

André-Luc DUBOIS